

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Jessica Talbot, présidente

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania RAOUB
au Trésor-du-Boisé		Madame Sabrina PALLOTTA
Beaconsfield		Monsieur Éric MUELLER
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Monsieur David HACHÉ
Cardinal-Léger		Madame Ariane GUÉNETTE
Catherine-Soumillard	Absent	Monsieur Patrick SÉVIGNY
Cavelier-De-LaSalle		Monsieur Ghislain LAPORTE
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Claire NOËL
Dalbé-Viau		Madame Jessica TALBOT
de la Mosaïque		Madame Sharon GO
de la Traversée		PAS DE CÉ
de l'Odyssée	Absent	Monsieur Benoît LEFEBVRE
de l'Orée-du-Parc	Absente	Madame Raymonde GOMIS
des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Découvreurs		Monsieur Éric CARON
des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
des Marguerite		Madame Lyne CHLALA
des Saules-Rieurs		Monsieur David LEMIEUX
des Sources		NIL
Dollard-des-Ormeaux		Monsieur Steeve NADON
Dorval-Jean-XIII		Madame Nathalie FORTIN
du Bois-de-Liesse		Monsieur George BALOUZAKIS
du Bout-de-l'Isle		Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Chêne	Absente	Madame Valérie OSTER
du Grand-Héron		Madame Stéphanie LAMPE
du Petit-Collège		Monsieur Robert HAMEL
du SAS	Absente	Madame Diane BOUCHER
Édouard-Laurin		Monsieur Dan NGUYEN
Émile-Nelligan		Monsieur Steve HILLIER
Enfants-du-Monde		Madame Maria DAGOSTINO
Enfant-Soleil		NIL
Félix-Leclerc		Madame Christine TELLIER
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Monsieur Hilal ELAYOUBI
Harfang-des-Neiges	Absent	Monsieur Jean-Claude AURA
Hébert		Madame Marie-Hélène CHARTIER
Henri-Beaulieu	Absent	Monsieur Imad LAGRAFEL
Henri-Forest		NIL
Île-des-Soeurs		NIL
Jacques-Bizard		Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jardin-des-Saints-Anges		Madame Roberte LOUISMA
Jean-Grou		Madame Karine LÉ
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Madame Marie FOREST
Katimavik	Absente	Madame Achlai ERNEST
Lajoie		Monsieur Pierre-Olivier DESERRES
Lalande		Madame Mélanie PIECHA
Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Laurentide	Absente	Madame Mina KIMOUCHE
L'Eau-Vive	Absent	Monsieur Presley TCHOUA
Lévis-Sauvé		Madame Scindya DE BARROS
Marguerite-Bourgeois		Madame Karolina ZAJDA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont	Absente	Madame Catherine GRAND
Notre-Dame-de-la-Garde	Absente	Madame Kim COLLIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absente	Madame Caroline CHASSÉ
Notre-Dame-de-Lourdes	Absente	Madame Hélène MARCHAND
Notre-Dame-des-Rapides		Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle école Pierrefonds		Madame Jessica GAGNON
Nouvelle-Querbes	Absent	Monsieur Ari COHEN
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUDJOU
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR-PAKDEHI
Philippe-Morin	Absente	Madame Florence SAY
Pierre-Laporte	Absente	Madame Yvette BONVALOT
Pierre-Rémy	Absente	Madame Sophie LAROSE
Pointe-Claire		Monsieur Jocelyn REID
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Caroline CHARTRAND
Saint-Clément-Ouest		Madame Tania NAIM
Sainte-Catherine-Labouré		Monsieur Mellel RACHEDI
Sainte-Genève-Ouest		Madame Karine BABIN
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges	Absente	Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		NIL
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Annik LARTIGAU
Saint-Louis	Absente	Madame Anne-Maxime DAGENAIS
Saint-Luc	Absente	Madame Kristelle ONG TONE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absent	Monsieur Daniel BÉLIVEAU
Victor-Thérien	Absente	Madame Isabeau MORRISSETTE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

John-F.-Kennedy	Monsieur Yan OUELLETTE
de l'Odyssée	Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy	Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Ekaterina Ivanovskaïa, substitut, école Beau-Séjour
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Cavalier-De-LaSalle
 Madame Mélissa Pilon, substitut, école Chanoine-Joseph-Théorêt
 Madame Françoise Épiphanie, substitut, Collège Saint-Louis
 Madame Virginie Boelen, substitut, école des Amis-du-Monde
 Madame Geneviève Dessureault, substitut, école des Saules-Rieurs
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Monsieur Constantin Fortier, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Vanessa Gutierrez-Castro, substitut, école Notre-Dame-de-la-Garde
 Madame Claudia Martel, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides
 Monsieur Paul Roy, substitut, école Pierre-Laporte
 Monsieur Jean Lavertue, substitut, école Saint-Louis
 Madame Yasmina El Babarti Jimenez, substitut, école Saint-Luc
 Madame Mélanie Bazin, substitut, école des coquelicots

Public

Aucun public n'assiste à la séance.

Autres présences

Assistent également à la réunion, monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint (RÉTAC : Saint-Laurent) et monsieur Rudi Maghuin à titre de secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

Madame Jessica Talbot, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

Elle souligne la présence de monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint (RÉTAC : Saint-Laurent).

1. PAROLE DU PUBLIC

Aucun public n'assiste à la rencontre.

2. MOT DES DGA

Monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint (RÉTAC : Saint-Laurent) se présente et salue les membres du CP.

Monsieur Lauzon soutient que le CSSMB traverse une période complexe en raison de la pandémie. Les gens travaillent vraiment fort, avec la collaboration des parents et des familles, dans les milieux, dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les centres. Il y a beaucoup de branle-bas dans certaines écoles avec des cas déclarés, des classes qu'on doit fermer, des élèves et des enseignants qui doivent rester à la maison. Il mentionne qu'il s'agit d'une période qui n'est pas simple et que l'objectif du CSSMB reste toujours le bien-être et la réussite des élèves. Monsieur Lauzon tient à féliciter le personnel scolaire du CSSMB et à lui témoigner sa gratitude pour son excellent travail. Monsieur le DGA souligne également la collaboration exceptionnelle des parents lorsqu'il faut procéder dans les écoles en fermant des classes, en basculant en virtuel ou en demandant à certains d'entre eux de passer des tests avec leurs enfants. Monsieur Lauzon lève son chapeau aux parents pour leur collaboration exceptionnelle et leur partenariat. Il soutient que tout le mérite leur revient car ils démontrent une souplesse et une grande ouverture d'esprit dans une période difficile. Monsieur Lauzon mentionne que le CSSMB est en contact pratiquement au quotidien sinon de façon hebdomadaire, avec la Santé publique. Celle-ci félicite le travail exceptionnel du CSSMB et de ses familles pour sa gestion de la Covid. Monsieur le DGA partage ce compliment car il revient aux intervenants mais aussi aux familles qui accompagnent les élèves dans nos milieux.

Monsieur le DGA répond aux questions lui ayant été communiquées avant la tenue de la séance.

Une question a été posée à monsieur Lauzon au sujet des allers-retours des sacs à dos. Certains parents trouvent difficile de ne pas avoir de sacs à dos dans certaines écoles, surtout avec l'hiver qui arrive. Pour l'instant, la Santé publique recommande de transférer le moins de matériel possible de l'école vers la maison et vice-versa. Ce n'est pas très pratique mais ces consignes évoluent graduellement et le CSSMB suit cela de près. Monsieur Lauzon indique que, des fois, c'est peut-être effectivement à géométrie variable malgré le fait que le CSSMB effectue plusieurs rappels au niveau des directions d'établissement et les rencontre souvent. En ce moment, au niveau de la Covid, le CSSMB

essaye de suivre à la lettre les directives de la Santé publique même si cela génère parfois des contraintes qui ne sont pas très agréables. Pour l'instant on maintient le plus possible la consigne de ne pas trop avoir d'allers-retours de sacs à dos ou de matériel. Le CSSMB verra comment la situation évoluera dans le temps. Les parents seront mis au courant des éventuelles nouvelles consignes de la Santé publique.

Une question concernant les déficits des écoles pour l'année scolaire 2019-2020 a été communiquée à monsieur le DGA. Il lui a été demandé si ceux-ci ont été épongés et quelle est la directive quant aux comptes non payés des parents. Monsieur Lauzon signale que ce point a été traité lors de la dernière séance du CA du CSSMB. Les déficits des écoles seront effectivement épongés cette année pour plusieurs raisons dont la principale était que plusieurs dépenses étaient imputées à la Covid. Entre autres, l'ajout de surveillance, services de garde, urgences, etc. Pour ce qui est des comptes non payés des parents, le CSSMB a donné un sursis jusqu'au mois de septembre de cette année. On a demandé aux parents dont les paiements étaient en souffrance à recommencer à les effectuer. Cependant, il y a toujours une ouverture pour discuter d'arrangements avec la direction de l'école. Le CSSMB comprend que certaines circonstances, comme une perte d'emploi due à la Covid, peuvent mettre des parents dans une situation difficile. Le CSSMB a demandé aux directions d'établissement d'être souples et de comprendre la réalité de certaines familles.

Une question a été posée à monsieur le DGA au sujet des directives relatives aux fêtes. Monsieur Lauzon mentionne que le CSSMB n'improvise pas et se colle sur les directives du ministère de l'éducation. Pour le secondaire, l'horaire ne change pas, à part le fait qu'il va être suivi à distance. Au secondaire, le retour en présentiel se fera le 11 janvier. Au primaire, selon la consigne du ministère, pour les journées de classes prévues entre le 17 et le 22 décembre, les élèves réaliseront des apprentissages à la maison selon différents moyens déterminés par l'enseignant. Il y a une latitude donnée aux enseignants et aux écoles au niveau de l'enseignement qui sera donné pendant ce temps-là. Il n'y a pas de formule unique car il n'y a pas non plus de caractéristiques uniques pour l'ensemble des écoles. Les enseignants pourront envoyer, par exemple, des lectures, des travaux, des cahiers d'activités, des capsules vidéo. Sauf que les enseignants doivent envoyer une planification pédagogique et doivent avoir un contact quotidien et régulier avec l'ensemble des élèves. Certains enseignants décideront de faire des séances sur *Teams* quand même une partie de l'avant-midi ou une partie de l'après-midi. Certains enseignants décideront de faire certaines capsules pour expliquer les activités. Des fois, il s'agira d'un coup de téléphone pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur à la maison. Monsieur le DGA soutient qu'il faudra s'attendre à ce que cela puisse être à géométrie variable. Il ajoute que chacun des élèves du primaire du CSSMB devra avoir une planification d'activités pédagogiques et devra avoir un contact régulier avec la classe. C'est-à-dire, son enseignant, le professionnel ou le personnel de soutien qui travaille dans la classe. Tout cela jusqu'au retour des vacances, le 5 janvier 2021. Les services de garde sont ouverts jusqu'au 22 décembre. On a pris la décision au CSSMB d'ouvrir les services de garde d'urgence dans l'ensemble des écoles et non dans seulement quelques points de services car on jugeait que les écoles étaient les mieux placées pour respecter les bulles, éviter la contagion et parce que le lien entre le service de garde serait plus facile s'il y avait des activités pédagogiques à faire. Cependant, les services de garde ne sont pas ouverts à tous les parents. Ils sont réservés aux parents qui travaillent dans un domaine d'urgence. Monsieur le DGA indique que les métiers reconnus pouvant bénéficier du service d'urgence sont énumérés sur le site *Covid.ca*.

Monsieur le DGA a reçu une question lui demandant s'il existe une directive au CSSMB pour garder les enfants à l'intérieur durant les récréations pour préserver les bulles. Monsieur Lauzon répond qu'il n'y a pas de directive au CSSMB à ce sujet. Il se pourrait qu'il y ait des cas exceptionnels. Monsieur le DGA soutient qu'on a travaillé fort au début de l'année au niveau des horaires des écoles. Certaines écoles ont jusqu'à trois récréations et certaines écoles ont emprunté les parcs adjacents à l'école. Il n'y a pas de consigne là-dessus. Le CSSMB souhaite que les jeunes puissent s'aérer. Monsieur Lauzon invite les

parents ayant des cas particuliers à en parler aux directions d'établissement ou éventuellement aux analystes du CSSMB.

Monsieur le DGA indique avoir reçu une question relative à la situation où un élève est gardé à la maison et où l'école demande un courriel de la Santé publique ou un billet de médecin pour son retour. Il lui a été demandé si cette information est conservée et comment celle-ci est-elle détruite. Monsieur Lauzon répond que le CSSMB est pourvu d'un département d'archives car une quantité importante de documents sont traitées annuellement. Le CSSMB a un calendrier de conservation. Dans les cas de la Covid, l'ensemble des CSS a demandé un avis à la bibliothèque des archives nationales du Québec. Cela relève de ce ministère. En lien avec la Covid, la consigne ayant été donnée pour la conservation des billets médicaux veut que chaque direction d'établissement ait un dossier privé sur son Drive (direction Covid) pour y déposer les billets ou un dossier privé, papier, dans son bureau. Seule la direction et la direction adjointe peuvent avoir accès à ces informations. Le temps de conservation recommandé par la bibliothèque des archives nationales équivaut au temps de la pandémie. Elle recommande également une destruction des documents trois ans après celle-ci. Il s'agit d'une recommandation que le CSSMB suit à la règle car la bibliothèque des archives nationales du Québec propose les calendriers d'archivage pour les CSS. Monsieur le DGA explique la raison de la durée de conservation de trois ans des documents à savoir qu'il peut parfois y avoir des recours et que cela permet de répondre à certaines questions au besoin ou de résoudre à certaines problématiques pouvant se présenter.

Monsieur Lauzon mentionne avoir reçu une question lui demandant si le CSSMB a un plan B advenant une attaque informatique (ex : rançongiciel). Monsieur le DGA répond que l'ensemble des stratégies utilisées, comme *Google Classroom*, n'est pas hébergé par le CSSMB. Monsieur Lauzon soutient que le CSSMB a fait un grand pas, ces dernières années, au niveau de la sécurité informatique, avec la collaboration des parents. On a un comité de sécurité informatique. On a développé une politique en 2018. On a aussi une formation obligatoire pour l'ensemble des employés. On a des sauvegardes pour l'ensemble des serveurs du CSSMB. On a également décidé de fermer les systèmes à l'étranger, ce qui signifie que les gens associés au CSSMB voyageant à l'extérieur n'auront pas accès à leurs documents à distance. Monsieur Lauzon ajoute que des spécialistes ont été engagés et qu'une équipe est dédiée à cela.

Il a été demandé à monsieur le DGA si le CSSMB a établi un minimum recommandé en informatique afin que les élèves puissent suivre un cours virtuel sans problème (ex : mémoire RAM, des écrans plus grands, etc.). Monsieur Lauzon mentionne qu'un sondage a été passé. Il souligne qu'il s'agissait d'un sondage de base visant à savoir si les familles avaient le matériel nécessaire à leur disposition. Il ajoute que le CSSMB essaye d'utiliser des logiciels ou des programmes comme *Google Classroom* qui ne demande pas d'équipement très sophistiqué. Monsieur le DGA mentionne que le CSSMB aurait peut-être pu fournir des claviers avec les iPads, avec les Chromebooks etc. Cependant, l'objectif du CSSMB, avec le budget à sa disposition, était de donner le plus possible d'ordinateurs aux familles dans le besoin. Le CSSMB ne pose pas vraiment de question. Si une famille mentionne avoir besoin d'une tablette, le CSSMB la fournit. Même chose en ce qui concerne les clés USB ou les connexions LTE. Jusqu'à présent le CSSMB a fourni plus de 10 000 équipements aux familles pour permettre de suivre les cours à distance. On a fait le choix d'équiper le plus d'élèves possibles et de s'assurer que personne ne manque de rien. Monsieur le DGA convient qu'il n'est effectivement pas toujours évident pour un élève de suivre un cours sur une tablette, un iPad ou un Chromebook mais au moins tout le monde y a accès même si ce n'est pas parfait pour l'instant. Monsieur Lauzon garantit que l'ensemble des parents qui demandent l'accès à une tablette, la reçoit par le biais de son école. En ce moment, le CSSMB a encore du matériel stocké pour les familles qui en auront besoin dans le futur.

Monsieur le DGA poursuit en indiquant avoir reçu une question relative au plomb dans l'eau des écoles. Il lui a été demandé quel est le plan du CSSMB pour divulguer les résultats des tests aux parents, quel est le plan pour résorber la situation problématique et quelles

sont les mesures intérimaires. Monsieur Lauzon soutient qu'il s'agit d'un gros dossier n'intéressant pas uniquement le CSSMB. Il s'agit d'un dossier provincial dans le moment. Monsieur le DGA rappelle que les écoles ont été testées une première fois à l'été 2019 avec les normes émises par le ministère de l'éducation. Le ministère a changé ses normes à l'automne. Le CSSMB a testé à nouveau l'ensemble des écoles avec ces nouvelles normes modifiées. On devait tester l'ensemble des écoles primaires pour le 1^{er} novembre et l'ensemble des écoles secondaires et des centres de services pour le 10 décembre 2020. La reddition de compte est faite directement au ministère de l'éducation. Celui-ci s'est engagé, auprès des familles du Québec, à diffuser les résultats des tests sur son site web. Monsieur le DGA dit penser que ces résultats devraient être rendus publics avant les fêtes de fin d'année. Il indique que le CSSMB a envoyé des affichages dans l'ensemble des écoles pour les points d'eau n'étant pas conformes. On a indiqué que tel point d'eau n'est pas conforme et qu'il est demandé de ne pas l'utiliser ou qu'il est demandé, pour tel point d'eau, de faire couler l'eau un certain nombre de secondes avant que l'eau ne soit consommable. Le CSSMB a fait effectuer des tests par des firmes privées pour s'assurer des résultats objectifs. L'ensemble des recommandations a été communiqué aux directions d'établissement et on s'est assuré qu'elles ont suivi ces recommandations. Pour l'instant, le CSSMB n'a pas pris de chance et a fermé les points d'eau problématiques. Le CSSMB est en appel d'offres pour l'achat de filtres afin de filtrer le plomb dans l'eau et pour effectuer l'installation de ceux-ci. Celle-ci devrait s'effectuer dans l'ensemble des écoles problématiques aux environs du mois de mars. Monsieur le DGA souligne qu'il s'agira de filtres de qualité industrielle. L'ensemble des travaux devrait se terminer pour fin avril, début mars.

Un délégué soutient qu'il y a une confusion due au fait que le site web du MEEQ indique que c'est le CSS qui est supposé de communiquer les résultats. Monsieur le DGA mentionne qu'une vérification a été effectuée auprès du ministère à ce sujet. Il soutient que les résultats seront publiés sur le site du ministère. Monsieur Lauzon déclare que, pour l'instant, rien n'a été diffusé auprès des directions mis à part les affichages précédemment mentionnés. Il est demandé quelle est l'efficacité des filtres. Monsieur le DGA mentionne ne pas avoir la réponse technique à cette question. Il soutient qu'une vérification diligente est effectuée lorsqu'on effectue un appel d'offres.

Monsieur le DGA signale avoir reçu une question au sujet d'un établissement où le tarif des repas du midi aurait été augmenté de 2,50 dollars à 3 dollars tandis que le tarif de la journée pédagogique aurait été augmenté de 9 à 10 dollars afin de couvrir des déficits causés par la pandémie. Ces augmentations auraient été adoptées par le CÉ. Monsieur Lauzon souligne que les CÉ peuvent moduler un peu les tarifs au niveau des journées pédagogiques, des tarifs du dîner, etc. Il mentionne que le CSSMB émet certaines recommandations et demande aux écoles de rester dans les marges recommandées. Les tarifs sont établis en regardant le coût réel. Monsieur Lauzon ajoute qu'on parle aussi de la subvention du ministère. On combine les deux et on essaye de couvrir les frais du service de garde. À chaque début d'année, le CSSMB communique un tarif recommandé pour chacune des strates. Pour les journées pédagogiques, on demande aux écoles de statuer un tarif entre 9 et 10 dollars avec leurs CÉ. Quand un index est établi, ou une marge, on tient compte des salaires, des ratios qu'il faut respecter, de l'ancienneté du personnel, etc. Il faut tenir compte de ces éléments quand on prend une décision. Cela permet d'établir une fourchette de frais chargés aux parents. Pour les dîners, le CSSMB a recommandé un tarif situé entre 2,40 dollars et 3,50 dollars pour un ratio de 20 à 30 élèves. Le CSSMB n'a pas donné d'indications aux écoles de charger plus cher en raison de la Covid. Par contre, certaines écoles ont peut-être préféré, avec leurs CÉ, avoir de plus petits ratios et majorer les prix. Monsieur le DGA relate que les prix adoptés par le CÉ de l'école concernée par la question lui ayant été soumise rentrent dans la fourchette de prix établie par le CSSMB. Il ajoute que le CSSMB garde un œil éveillé là-dessus car il ne voudrait pas que certaines écoles décident de présenter des frais abusifs aux parents. Une vérification diligente est effectuée à ce sujet. Les écoles qui décideraient, même avec leurs CÉ, d'aller trop loin sont appelées à l'ordre.

Concernant le dossier du plomb dans l'eau, il est demandé à monsieur le DGA qui va procéder à l'entretien des filtres à long terme. Monsieur Lauzon répond que le CSSMB n'a pas encore statué à savoir si l'entretien sera donné à contrat ou s'il sera effectué par ses employés d'entretien. Il soutient qu'il s'agira d'un entretien sérieux mais qu'il reste à déterminer si le CSSMB optera pour la formation de ses employés d'entretien ou s'il procédera par contrat.

En lien avec la pandémie, un délégué demande à monsieur le DGA s'il serait possible d'offrir une communication aux parents en français suivie d'une version traduite en anglais de celle-ci. Il mentionne que son établissement est fréquenté par une clientèle majoritairement allophone. Il désire également savoir s'il serait possible d'indiquer le cycle, ou le niveau, de l'élève ayant été testé positif à la Covid dans les communiqués envoyés aux parents pour rassurer ceux des classes des autres niveaux de l'école. Monsieur Lauzon mentionne que le CSSMB est encadré par la Santé publique. Il soutient qu'il pourra apporter la question de la langue de communication à la Santé publique et voir ce qu'il est possible de faire. En réponse à la seconde question du délégué, monsieur le DGA indique que la recommandation de la Santé publique est de ne pas donner d'indices permettant d'identifier les personnes ciblées. Les personnes concernées de près sont prises au sérieux par la Santé publique car la dernière chose qu'elle veut est une éclosion. Ceux ayant eu des contacts modérés reçoivent des lettres ciblées de la Santé publique. Les contacts légers reçoivent des lettres les invitant à surveiller leurs symptômes. La recommandation est de ne pas donner trop d'indices à ce niveau-là.

Les membres du CP remercient monsieur Lauzon pour sa visite et pour ses réponses.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/20-12/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DES DGA**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 12 NOVEMBRE 2020**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 2 NOVEMBRE 2020**
- 6. CONSULTATION**
 - 6.1. Ouverture de groupes de maternelle 4 ans – Écoles Joseph-Henrico, de l'Odyssée, du Bout-de-l'Isle et Lajoie (retour : 9 décembre 2020)
 - 6.1.1. Mot du sous-comité de consultation
 - 6.1.2. Résolution du CP
- 7. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 7.1. Pandémie
 - 7.1.1. Enseignement à distance
 - 7.2. Formation du MEQ offerte aux membres des CÉ
 - 7.3. 46^{ème} congrès de l'Institut TA (24 au 26 mars 2021)
 - 7.4. Règles de fonctionnement du CA
- 8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CP**
- 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 9.1. Correspondance reçue
 - 9.1.1. Lettre du CÉ de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt
 - 9.2. Sondage de la FCPQ – Prolongation du congé des Fêtes
 - 9.3. Mode de communication du CP
- 10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**

- 10.1. Mot de la conseillère ÉHDAA
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 14. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA**
- 15. MOT DES MEMBRES DU CA**
- 16. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
 - 16.1. Conseil général du 21 novembre 2020
 - 16.2. Élection (*si nécessaire*)
- 17. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 17.1 Bilan financier du CP
- 18. VARIA**
 - 18.1 Protocole, intimidation et racisme
 - 18.2 Plomb dans l'eau
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 12 NOVEMBRE 2020

(CP/20-12/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 12 novembre 2020 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 2 NOVEMBRE 2020

Madame la présidente procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 2 novembre 2020.

6. CONSULTATION

6.1. OUVERTURE DE GROUPES DE MATERNELLE 4 ANS – ÉCOLES JOSEPH-HENRICO, DE L'ODYSSÉE, DU BOUT-DE-L'ISLE ET LAJOIE (RETOUR : 9 DÉCEMBRE 2020)

6.1.1. Mot du sous-comité de consultation

Le conseiller du sous-comité de consultation du CP, mandaté pour l'étude préliminaire de la consultation relative à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Joseph-Henrico, de l'Odysée, du Bout-de-l'Isle et Lajoie, présente la proposition de recommandations du groupe de travail dont il était en charge.

6.1.2. Résolution du CP

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/20-12/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-10-011 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 20 octobre 2020, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du

Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Conseil d'établissement des écoles sélectionnées;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 21 octobre 2020 au 9 décembre 2020;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE le sous-comité de consultation du Comité de parents a soumis une proposition de résolution aux membres du Comité de parents;

ATTENDU QUE le Comité de parents considère que les classes de maternelle 4 ans peuvent faciliter l'intégration des enfants des communautés allophones et anglophones et que les 4 écoles concernées accueillent une importante proportion d'élèves allophones et/ou anglophones;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Caron et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans pour les écoles Joseph-Henrico, de l'Odyssee, du Bout-de-l'Isle et Lajoie, tel que présentée par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par monsieur Éric Caron – Proposition adoptée à l'unanimité)

7. SUIVIS ET INFORMATIONS

7.1. PANDÉMIE

7.1.1. Enseignement à distance

Un délégué mentionne que le gouvernement a décidé d'effectuer un suivi auprès des élèves qui attendent un test pour la Covid ou qui sont en isolement sans que ce ne soit le cas pour toute leur classe.

Un délégué demande si un nombre d'heures est recommandé pour l'école à distance avant le congé de Noël ou si c'est au libre choix de l'enseignant. Un délégué répond qu'on entend du ministère qu'il faudrait au moins un contact par jour avec l'élève (par zoom ou par téléphone). Madame la présidente précise qu'on parle, au secondaire, de la période moins 15 minutes. Un délégué souligne avoir reçu un courriel de la direction de son école indiquant qu'il y aura en totalité deux heures de travail par jour incluant le contact avec l'enseignant afin de répondre au seuil minimal du ministère. Un délégué enseignant au secondaire soutient qu'on peut faire 75 minutes ou moins, au choix. Un délégué déclare que des enseignants ne savent pas utiliser leur matériel et qu'il y a des problèmes au niveau pédagogique. Un délégué dit imaginer que tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins d'encadrement. Il se demande si mettre un standard arrange tous les enfants. Un délégué mentionne que les barèmes sont très larges parce qu'au secondaire il y a une énorme différence pour un professeur au niveau de l'enseignement à distance pour des élèves de première année en comparaison avec des élèves de cinquième ou de sixième année qui seront capables de faire des séances en groupe

de plusieurs heures. Les professeurs font des sous-groupes de 2 ou 3 élèves, la plupart du temps, et ils répètent cela durant la journée. Un délégué confirme ces derniers propos en évoquant son expérience personnelle. Un délégué indique qu'une pratique s'est tenue avec le professeur et toute la classe (ceux qui voulaient y participer). Il mentionne que c'était vraiment bien et que les élèves sont ainsi prêts pour la semaine suivante. Un délégué signale que son établissement est en train de regarder les supports informatiques distribués et partagés entre frères et sœurs afin d'éviter les conflits d'horaires entre eux.

7.2. FORMATION DU MEQ OFFERTE AUX MEMBRES DES CÉ

Il est annoncé que trois nouvelles capsules ont été déposées sur le site du MEEQ. Les membres du CP sont invités à partager cette information avec les membres de leurs CÉ respectifs. Madame la présidente rappelle qu'il s'agit d'une formation obligatoire. Un délégué mentionne que les membres de son CÉ se plaignent du fait qu'aucune notification n'est donnée pour les capsules ajoutées. Il ajoute que les capsules ne sont pas non plus classées dans le bon ordre. Il demande s'il est possible d'avoir un service permettant de recevoir une notification d'ajout de capsule. Il est mentionné que cette question pourra être communiquée au CSSMB.

Un délégué souligne qu'une formation annuelle est aussi obligatoire pour les élèves. Il demande si des informations sont disponibles à ce sujet. Il est mentionné que les élèves doivent être impliqués et qu'un suivi doit être effectué au CÉ. Un délégué soutient que c'est au CÉ de décider comment l'aborder et que c'est différent dans chaque école.

Un délégué demande si cette formation est obligatoire pour tous les membres ou seulement les nouveaux membres. Il lui est répondu que la formation est obligatoire pour tous les membres.

Il est demandé comment le CSSMB et le ministère entend s'assurer que tout le monde ait suivi la formation. Un délégué répond qu'il n'y a pas de protocole établi présentement pour s'assurer que tous les membres ont suivi la formation. Il ajoute qu'on demande de prendre des notes au CÉ et que le président s'assure de mentionner aux membres qu'il est nécessaire de visionner les capsules. Certains CÉ visionnent les capsules durant leurs séances et le notent dans le procès-verbal.

7.3. 46^{ÈME} CONGRÈS DE L'INSTITUT TA (24 AU 26 MARS 2021)

Madame la présidente annonce que les informations relatives au prochain congrès en ligne de l'Institut TA sont désormais disponibles sur le site web de l'Institut (www.institutta.com/formations/congres-annuel-2021). Il est mentionné que le CP permet, tous les ans, à un certain nombre de ses membres d'assister au congrès. Les membres du CP sont invités à visiter le site web de l'Institut TA afin de déterminer s'ils seraient intéressés à assister au congrès de cette année. Le coût de l'inscription est de 350 dollars net par personne et donne accès à l'ensemble du 46^e Congrès en ligne ainsi qu'aux rediffusions des conférences jusqu'au 05 avril 2021 inclus. Une résolution sera rédigée par le CP en janvier prochain.

7.4. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CA

Les membres du CP n'ont aucun commentaire à émettre à ce sujet.

8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CP

La responsable du sous-comité du CP mandaté afin d'étudier la révision des règles de régie interne procède à la présentation des propositions de modifications de son groupe de travail.

Les membres du CP procèdent à des échanges relatifs au point 6.4.2. stipulant : « *Le délégué numéro 1 au Conseil général de la FCPQ qui démissionne de son poste est automatiquement remplacé par le délégué numéro 2. Le délégué numéro 2 est alors nommé parmi le ou les substituts qui ont été élus par le CP. Si les substituts souhaitent tous deux devenir le délégué numéro 2, le CP procède alors à une élection afin de nommer un candidat à ce poste* ». Un amendement est proposé.

Le vote est demandé. Il est demandé aux membres du CP s'ils sont en faveur ou non de l'affirmation suivante : « En cas de démission du délégué numéro 1 au Conseil général de la FCPQ, le délégué numéro 2 remplace le premier jusqu'à ce que le CP décide d'élire un nouveau délégué numéro 1 ».

(CP/20-12/04)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steeve Nadon et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'inscrire dans les règles de régie interne 2020-2021 du Comité de parents que le délégué numéro 2 du CP à la FCPQ remplace le délégué numéro 1 en cas de démission de ce dernier jusqu'à ce que le CP décide d'élire un nouveau délégué numéro 1.

(Proposé par monsieur Steeve Nadon – Proposition adoptée à l'unanimité)

La responsable du sous-comité du CP mandaté afin d'étudier la révision des règles de régie interne indique qu'elle apportera la modification au document et qu'elle le soumettra ensuite aux membres de son groupe de travail avant de le communiquer aux membres du CP.

Un délégué signale ne pas avoir reçu l'ordre du jour de la rencontre. Il mentionne que ce fut également le cas de son substitut. Il ajoute que la fonction du chat est barrée. Une vérification sera apportée à ce sujet. Il est mentionné que le délégué et son substitut font partie de la liste d'envoi du CP et qu'il doit s'agir d'un problème de paramètres. Le délégué mentionne qu'il reçoit d'habitude les correspondances envoyées au CP.

Les membres procèdent à des échanges en lien avec le point 3.5 de l'annexe au document stipulant : « *La présidence d'élection permet aux candidats de faire une présentation, d'une durée maximale de 3 minutes, afin de leur permettre de faire part aux membres du CP de leur expérience et de leurs motivations à occuper un poste au CA du CSS. La présentation peut être livrée en personne ou être produite sur vidéo, selon les circonstances. Le candidat, dans sa présentation, doit faire preuve de courtoisie, de respect et de bienveillance envers les autres candidats ainsi qu'envers tout membre du CP ou tout employé du CSS* ».

Le vote est demandé. Il est demandé aux membres du CP s'ils sont en accord ou non avec le libellé du point 3.5. tel que libellé.

(CP/20-12/05)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'adopter le point 3.5 des règles de régie interne 2020-2021 du Comité de parents tel que libellé.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

Le vote est demandé afin de déterminer si les membres du CP sont en accord ou non avec le libellé du point 3.6. se lisant comme suit : « Le cas échéant, la présidence d'élection

informe un candidat que sa présentation n'est pas conforme aux règles et l'invite à la reprendre ».

(CP/20-12/06)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'adopter le point 3.6. des règles de régie interne 2020-2021 du Comité de parents tel que libellé.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

(CP/20-12/07)

ATTENDU QUE le Comité de parents a ses règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les règles de régie interne du CP 2020-2021, telles que modifiées.

(Proposé par madame Martine Riendeau – Proposition adoptée à l'unanimité)

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 30 – Retour de la pause à 21 heures 35.

9. MOT DE LA PRÉSIDENTE

9.1. CORRESPONDANCE REÇUE

9.1.1. Lettre du CÉ de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt

Madame la présidente rappelle que le CÉ de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt avait écrit au MEQ, le 18 novembre 2020, afin que celui-ci assure un meilleur financement des frais encourus par les écoles en raison des mesures sanitaires. Monsieur Pierre-Luc Pouliot, directeur général (Secteur du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires | Ministère de l'Éducation) a répondu, le 18 décembre 2020, à la lettre du CÉ de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. Cette réponse a été communiquée aux membres du CP et déposée sur leur site de partage d'informations.

Il est mentionné que le CSSMB va éponger les déficits des écoles de l'année passée. Un délégué conseille à ce que les écoles s'assurent de ne pas partir négativement cette année au niveau des dépenses parce que le déficit de l'année passée sera absorbé par le CSS.

Un substitut dit avoir compris que plusieurs écoles semblent avoir de la difficulté à gérer leurs budgets. Il comprend qu'il n'y a aucune enveloppe supplémentaire pour la gestion de la crise et que cela fait en sorte qu'on doit couper des services aux élèves dans les écoles pour arriver à un équilibre.

Un délégué déclare qu'on parle de deux sujets différents. Pour ce qui est des budgets des écoles de l'année dernière, les déficits sont épongés par le CSS. Il ajoute que les écoles partent à zéro. Le délégué indique que la lettre de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt demande un budget supplémentaire pour couvrir les charges additionnelles causées par la pandémie.

Un délégué mentionne qu'on n'a pas encore vu les états finaux de l'année passée.

Un délégué mentionne qu'il n'y a eu aucun effet notable dans son école. Il ajoute que les écoles qui manquent d'argent ont toujours le loisir de rencontrer leur DGA. Il déclare beaucoup appuyer les écoles. Il souligne que le ministère est en train de rembourser tranquillement pour les dépenses extraordinaires de l'an dernier.

Un délégué indique que son CÉ a repoussé l'adoption du budget car des sommes sont prises dans d'autres postes budgétaires pour pouvoir payer les dépenses supplémentaires. Il se demande s'il s'agit d'un mouvement dans lequel on désire s'impliquer ou si on va effectuer les dépenses dans les écoles chacun de son côté et essayer de faire éponger les supplémentaires par le CSS. Le délégué mentionne que son CÉ a séparé les dépenses du budget. Il ajoute qu'il faut que la direction pige quelque part pour ces dépenses supplémentaires.

Un délégué demande s'il y a eu des retours suite à cette lettre et si le CP et d'autres écoles ont envie de suivre ce chemin pour demander plus d'argent au ministre. Il ajoute que les membres de son CÉ ont semblé fort intéressés d'apprendre que le CP aurait une discussion au sujet de cette lettre et de l'interpellation du ministre.

Le représentant de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt soutient que la lettre a été rédigée en lien avec le manque à gagner qui allait être épongé avec des coupures. Il ajoute que son CÉ a également demandé un report pour l'adoption du budget. Il indique que la direction générale a communiqué avec la direction de l'école pour l'informer que des fonds arrivent et pour suggérer d'attendre afin d'évaluer si cette lettre est toujours pertinente après la réception de ceux-ci.

9.2. SONDAGE DE LA FCPQ – PROLONGATION DU CONGÉ DES FÊTES

Madame la présidente mentionne que les membres du CX ont eu à répondre à un sondage éclair de la FCPQ sans consulter le CP car le délai de réponse était court. Il s'agissait d'un court sondage relatif au dossier de la prolongation du congé des fêtes. Un délégué mentionne que les membres du CX se sont penchés sur la question. La FCPQ a publié les résultats du sondage. Le consensus voulait que les membres étaient opposés à une annulation afin de ne pas pénaliser les enfants. L'enjeu était qu'il un enseignement virtuel soit offert s'il n'y avait pas de présentiel. On ne voulait pas non plus que cela soit reporté pour empiéter sur les vacances estivales.

Un substitut mentionne qu'il s'agit davantage d'un questionnaire que d'un sondage car un sondage implique une méthodologie scientifique. Il soutient qu'on voit des chiffres dans les médias et qu'on se demande jusqu'à quel point ils sont représentatifs de ce que pensent les parents. Il demande s'il serait possible de demander à la FCPQ d'avoir une méthodologie permettant d'avoir des résultats représentatifs pour ses prochains questionnaires. Il ajoute que ces questionnaires sont remplis par qui veut bien les remplir. Madame la présidente ajoute que ces sondages ne sont souvent adressés qu'aux présidences des CP et qu'aux délégués à la FCPQ. Un délégué souligne que ce sondage était destiné à la présidence et aux délégués à la FCPQ. Il ajoute que les membres du CX ont été sondés par souci de transparence.

Il est mentionné que le CP du CSSMB peut demander à la FCPQ d'informer les parents à l'avenir de la méthodologie qu'elle utilise pour ses sondages.

Un délégué signale qu'il a souvent été déploré, lors des Conseils généraux de la FCPQ, que la façon dont sont formulées les questions soumises aux parents n'est

pas toujours adéquate afin de bien représenter le point de vue des parents et semble tendre vers un biais. Il ajoute que la FCPQ ne semble pas dotée d'un expert en élaboration de sondages.

9.3. MODE DE COMMUNICATION DU CP

Madame la vice-présidente indique qu'un courriel énumérant et expliquant les procédures de communication du CP sera envoyé aux membres. Ces procédures font état des communications du CP tant à l'interne (ex : communications avec le secrétaire du CP, les DGA, la présidence, etc.) qu'à l'externe (ex : communications ou questionnements provenant des CÉ).

10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Une présentation a été offerte sur les Plans d'intervention à l'occasion de la séance du CCSÉHDAA du 8 décembre dernier. Il fut suggéré que cette présentation soit offerte à tous les parents du CSSMB. Il est signalé que cette rencontre s'est tenue de façon informelle en raison d'une absence de quorum.

Un délégué mentionne que la documentation en lien avec la présentation sur les PI est disponible sur le portail du CCSÉHDAA (www.csmb.qc.ca).

Il est mentionné que la prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 12 janvier prochain.

Un délégué souligne que la FCPQ a présenté un forum pour les parents d'élèves ÉHDAA. Il mentionne que toute la documentation recueillie à ce forum a été déposée sur le portail d'information du CP (dossier FCPQ / Forum ouvert des parents d'élèves HDAA).

10.1. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Le mot de la conseillère ÉHDAA est reporté.

11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame la coordonnatrice mentionne que son comité s'est concentré dans un premier temps sur les conférences à être présentées car il s'agissait du point urgent sur lequel se pencher. Le comité a fait le tour des prestataires pour voir ce qui pouvait être proposé. Elle mentionne qu'il y a peu de prestataires pour tout ce qui va répondre aux besoins des enfants HDAA. Elle invite les parents d'élèves HDAA à lui partager leurs besoins en matière de conférences pouvant être présentées par la CP ou à lui communiquer les coordonnées de conférenciers.

Elle souligne qu'il est prévu que les conférences soient présentées virtuellement cette année.

Madame la coordonnatrice procède à la présentation et à la proposition d'une conférence prévue pour le mois de janvier prochain. Cette conférence, traitant du temps d'écran, s'adresse aux élèves du primaire et du secondaire. La conférence dure 90 minutes + 30 minutes de questions. Madame la trésorière indique que le budget du CP pour les conférences s'élève à 22 500 dollars.

Le vote est demandé.

(CP/20-12/08)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter la conférence de madame Caroline Fitzpatrick et de monsieur Charles-Antoine Barbeau-Meunier, intitulée « *L'usage des écrans durant l'enfance : un passe-temps sans conséquence?* », en janvier 2021, à compter de 19 heures;

ATTENDU QUE cette conférence sera présentée virtuellement sur la plateforme Zoom;

ATTENDU QUE le coût de cette conférence s'élève à quatre cent dollars plus taxes (400 \$ + taxes);

ATTENDU QUE le vote a été demandé pour l'adoption de la conférence;

IL EST PROPOSÉ par madame Claire Noël et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'adopter la conférence présentée virtuellement par madame Caroline Fitzpatrick et monsieur Charles-Antoine Barbeau-Meunier, au mois de janvier 2021, sur la plateforme Zoom, pour un coût de mille dollars plus taxes (400 \$ + taxes).

(Proposé par madame Claire Noël – Proposition adoptée à la majorité)

Madame la coordonnatrice procède à la présentation et à la proposition d'une conférence prévue pour le mois de février prochain. Cette conférence traite de l'intimidation. Madame la coordonnatrice suggère de l'adresser davantage aux élèves du secondaire bien qu'elle puisse s'adresser aux parents, aux enfants du primaire et aux enfants du secondaire. Une partie de cette conférence est plus théâtrale tandis que la seconde partie est plus axée sur des explications. Il s'agit d'une conférence ayant été très recommandée.

Le vote est demandé.

(CP/20-12/09)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter la conférence de monsieur Alain Pelletier, traitant de l'intimidation, en février 2021, à compter de 19 heures;

ATTENDU QUE cette conférence sera présentée virtuellement sur la plateforme Zoom;

ATTENDU QUE le coût de cette conférence s'élève à mille dollars plus taxes (1000 \$ + taxes);

ATTENDU QUE le vote a été demandé pour l'adoption de la conférence;

IL EST PROPOSÉ par madame Claire Noël et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'adopter la conférence présentée virtuellement par monsieur Alain Pelletier, au mois de février 2021, sur la plateforme Zoom, pour un coût de mille dollars plus taxes (1 000 \$ + taxes).

(Proposé par madame Claire Noël – Proposition adoptée à la majorité)

Un délégué mentionne que son école a communiqué aux parents le lien pour un site de conférences (*Éduquer son enfant*). L'école doit acheter une franchise donnant accès à cinq conférences virtuelles pour les parents. L'école envoie un lien au parent qui doit créer un compte pour avoir accès aux conférences choisies par le CÉ. Les parents peuvent visionner les conférences quand ils veulent. Le délégué ajoute que ces conférences sont déjà toutes préparées. Madame la coordonnatrice souligne avoir reçu ces informations et qu'il était prévu de s'y pencher en janvier prochain. Elle ajoute que les efforts ont été déployés dans un premier temps dans l'organisation de conférences pour le retour des vacances des fêtes.

Un délégué suggère que les conférences ne soient pas trop rapprochées dans le temps afin d'assurer un maximum de participation. Toutefois, il indique que le fait que celles-ci

soient désormais présentées virtuellement pourrait faire en sorte que cette contrainte ne s'applique plus. Il ajoute que plusieurs écoles ont opté pour des conférences en blocs qui pourraient réduire la participation aux conférences du CP. Madame la coordonnatrice soutient qu'il faudra que le Comité Intégration et Conférences regarde quels seront les besoins des écoles étant encore à combler en matière de conférences.

12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame la coordonnatrice mentionne avoir discuté avec les deux membres de son comité de la façon de faciliter les communications pour les membres du CP à l'interne. Elle mentionne que son comité a également eu l'idée de pouvoir faire un exemple qui pourrait être passé dans les CÉ et, par le fait même, dans les écoles. Elle ajoute que ce n'est pas partout pareil au niveau de la communication aux parents dans les écoles. Au niveau innovation, madame la coordonnatrice indique que le comité essaie, en collaboration avec le Comité Intégration et Conférences, de voir ce qui va se passer avec le site web, de déterminer si on va passer par *Teams* ou de voir comment on va fonctionner pour envoyer les conférences. Elle mentionne que beaucoup de CÉ utilisent *Teams*. Elle ajoute que le tout sera à valider.

Madame la coordonnatrice invite les membres ayant des questions ou des recommandations à les lui communiquer.

13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

La représentante du Comité de parents au Comité consultatif de transport indique avoir questionné à nouveau la STM au sujet d'un tarif mensuel réduit pour les étudiants. Théoriquement, la STM va effectuer des vérifications pour déterminer si c'est possible et reviendra à ce sujet en janvier prochain à l'occasion de la prochaine rencontre du Comité consultatif de transport. Elle mentionne que les parents ayant des enfants qui fréquentent le service du transport vont commencer à recevoir des courriels en lien avec le mTransport. Les parents recevront des alertes sur leurs téléphones intelligents pour savoir quand les autobus quittent et ils arrivent aux arrêts.

La représentante du Comité de parents au Comité consultatif de transport signale seulement une trentaine d'autobus sur 236 ont recours à deux vagues. Elle ajoute que le transport scolaire jaune fonctionne relativement bien malgré la Covid.

Elle souligne que les membres du CP ayant des questions au sujet du transport peuvent communiquer avec elle.

14. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA

La conseillère du sous-comité ÉVA indique que son sous-comité travaille actuellement sur ses recommandations relatives au support, au manque de support ou à l'encadrement des élèves.

15. MOT DES MEMBRES DU CA

La prochaine séance du CA se tiendra le 19 janvier prochain. Il est mentionné que les membres du CA appriivoisent leur nouvel environnement et qu'ils doivent également suivre une formation obligatoire.

16. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

16.1. CONSEIL GÉNÉRAL DU 21 NOVEMBRE 2020

Monsieur Pierre-Olivier DeSerres, délégué 1 démissionnaire du CP à la FCPQ, explique les raisons motivant sa démission. Il souligne que sa lettre de démission a été communiquée aux membres du CP. Il est signalé qu'une proposition de résolution, rédigée et soumise par un membre du CP, a été communiquée aux membres. Son auteur mentionne avoir senti la nécessité que le CP se positionne par rapport aux événements. Il soutient qu'il semble y avoir des manques de gouvernance au niveau de la FCPQ. Il ajoute qu'en janvier 2019 une plainte formelle de CP, s'étant ensuite désaffiliés de la FCPQ, a été formulée en raison d'un manque de transparence et d'éthique. La FCPQ a créé un comité d'éthique après cette plainte mais quatre CP se sont désaffiliés suite à cette plainte dont ceux des CSS de Montréal et de Laval. Il suggérerait qu'on retire les délégués du CP du CSSMB de la FCPQ jusqu'au moment où la fédération envoie un plan visant à remettre en ordre sa gouvernance. Il déclare que les employés de la FCPQ ont retravaillé un amendement proposé par notre délégué sans lui donner la possibilité de le défendre. Il propose que le CP se positionne, lors de sa dernière rencontre, sur sa volonté de demeurer représenté par la FCPQ ou qu'il évalue d'autres possibilités.

Un délégué mentionne que la FCPQ rend des services comme des conseils relatifs à la loi. Il ajoute avoir personnellement bénéficié de leurs services-conseils. La FCPQ effectue aussi beaucoup de représentations auprès du ministère. Le délégué soutient considérer que cette situation est très grave et dit faire confiance au jugement du délégué démissionnaire à ce sujet. Néanmoins, il dit penser que le CP devrait prendre le temps de réfléchir et de regarder la situation car elle n'est pas à prendre à la légère. Le délégué énumère certaines erreurs qu'il constate dans la proposition de résolution. Il propose plutôt que le CP mandate un sous-comité afin d'étudier la réponse appropriée à apporter à cette situation. Il suggère que le sous-comité sonde la FCPQ pour connaître son point, sans porter de jugement, sans faire de négociations et sans prendre de décisions puisqu'elles reviennent au CP.

Il est mentionné que le CP ne contribue pas financièrement pour faire partie de la FCPQ. Cependant, le gouvernement subventionne la FCPQ par rapport au nombre de membres qui sont affiliés. Le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) est évoqué. Il est mentionné que les CSS de Montréal et de Laval sont affiliés à ce regroupement. Un délégué soutient que le CP du CSSMB a une belle relation avec le CSS et avec le MEEQ en raison d'une belle collaboration. Il ajoute ne pas penser que le CP du CSSMB désire être associé à un climat de confrontation. Un délégué suggère d'inviter des représentants des deux organismes au CP.

(CP/20-12/10)

ATTENDU QU'UNE proposition de résolution a été soumise aux membres du Comité de parents suite à la démission de son délégué numéro 1 à la FCPQ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance de cette proposition de résolution et en débattre;

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Lê et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents de ne pas adopter la proposition de résolution en lien avec la FCPQ ayant été soumise.

(Proposé par madame Karine Lê – Proposition adoptée à la majorité)

Les membres du CP de conviennent de créer un sous-comité. Trois options possibles sont mentionnées et pourront être étudiées, à savoir de rester affilié à la FCPQ, de devenir un CP indépendant ou de s'affilier au RCPAQ.

(CP/20-12/11)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghislain Laporte et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin d'étudier la pertinence de son affiliation avec la FCPQ ainsi que les autres options possibles, et que celui-ci soit composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau** (conseillère du sous-comité)
- Monsieur **Ghislain Laporte**
- Monsieur **Constantin Fortier**
- Monsieur **Pierre-Olivier DeSerres**
- Monsieur **Gnahoua Zoabli**
- Monsieur **Yan Ouellette**
- Madame **Dalia Ramy**
- Madame **Anne-Marie Robitaille**

(Proposé par monsieur Ghislain Laporte – Proposition adoptée à l'unanimité)

Il est mentionné que le point de la FCPQ sera placé en haut de l'ordre du jour de la séance du CP du mois de janvier prochain.

16.2. ÉLECTION

Le point est reporté. Monsieur Gnahoua Zoabli assumera le poste de délégué numéro 1 du CP par intérim jusqu'à la séance du CP du 28 janvier 2021.

17. MOT DE LA TRÉSORERIE

17.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière présente les prévisions budgétaires du CP pour l'année scolaire 2020-2021.

(CP/20-12/12)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les prévisions budgétaires 2020-2021 telles que présentées.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou – Proposition adoptée à l'unanimité)

18. VARIA

18.1. PROTOCOLE, INTIMIDATION ET RACISME

Un délégué relate qu'il a été annoncé aux nouvelles que le CSSMB a vécu un problème d'intimidation et de racisme envers deux enfants à l'Académie Saint-Clément. Il avise les membres du CP qu'il apportera une correspondance qu'il a reçue en janvier prochain. Il indique qu'on ne peut pas se prononcer car il s'agit d'un dossier en cours et parce qu'il s'agit d'un cas particulier. Le délégué souligne avoir apporté ce point pour sensibiliser les gens et pour éventuellement élaborer un système de protocole de programmes en lien avec l'intimidation dans les écoles. Il invite les membres à communiquer avec lui pour lui laisser savoir comment cela se déroule dans leurs écoles; pour lui faire part de leurs idées ainsi que des plans mis en œuvre dans leurs établissement afin de contrer l'intimidation; des méthodes utilisées, des méthodes employées pour sensibiliser les parents et les enfants, etc. Il ajoute qu'un tableau pourrait être élaboré avec

les réponses recueillies et être ensuite communiqué aux membres du CP et aux membres des CÉ.

18.2. PLOMB DANS L'EAU

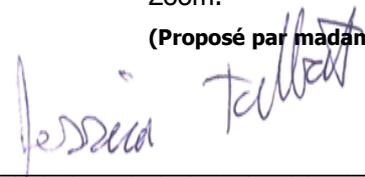
Un délégué signale qu'un parent de son entourage a déposé une demande d'accès à l'information. Il mentionne avoir en sa possession les résultats d'analyse du plomb dans l'eau d'une quinzaine d'écoles primaires du CSSMB. Il soutient que les résultats de son école sont une catastrophe et que ses enfants n'y boiront plus jamais que de l'eau en bouteille. Des distributeurs d'eau en bouteilles ont été achetés pour toutes les classes. En réponse à une question lui étant posée, le délégué indique ne pas savoir si les bouteilles d'eau achetées à son école l'ont été par le CSSMB ou par l'établissement. Le délégué précise que le pire point d'eau montrait un taux de 80 fois supérieur à la norme. Il mentionne avoir en sa possession les résultats des écoles de Ville-Saint-Laurent car la demande d'accès concernait ce secteur. Il ajoute qu'il faut compter une trentaine de jours avant de recevoir les résultats demandés par l'entremise d'une demande d'accès à l'information au secrétariat général du CSSMB. Le délégué propose de communiquer les résultats qu'il a en sa possession aux membres du CP qui lui en feront la demande. Un délégué demande s'il serait possible de soumettre une demande afin d'obtenir les résultats de toutes les écoles du CSSMB. Il est mentionné que le CP ne peut pas effectuer de demande d'accès à l'information et qu'il faut qu'elle émane d'un parent de façon personnelle. Un délégué demande aimerait savoir si l'école a une obligation d'informer les parents de ces résultats. Le délégué mentionne ne pas avoir de réponse à cette question. Il indique que la direction de son école n'a pas donné de détails mais a écrit à tous les parents pour les informer du fait que les résultats se situaient au-dessus des normes du ministère. Un délégué mentionne qu'il y a des affiches dans son école mais qu'elles ont l'air standardisées et qu'elles n'ont pas captées son attention. Il ajoute avoir remarqué que la borne fontaine a été plastifiée mais que l'eau coule encore à l'emplacement prévu pour remplir une bouteille. Elle estime qu'il faudrait alors carrément interdire l'accès à ce point d'eau. Un délégué demande si cette information n'était pas connue de la direction de l'école avant que le CÉ ne partage les résultats obtenus grâce à la demande d'accès à l'information. Le délégué le confirme. Un délégué mentionne que le DGA a indiqué que les écoles ne sont pas au courant. Les informations ont été données au ministère qui doit les publier. Le délégué soutient que le CSSMB a soumis ses résultats pour les écoles primaires au courant de l'été. Il ajoute que cela fait plusieurs mois qu'on est assis sur ses résultats sans les publier. Il indique que les écoles construites dans les années 60-70 sont dans le rouge.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 28 janvier 2021.

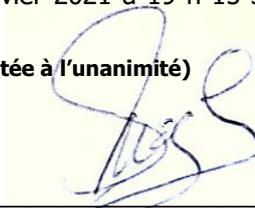
(CP/20-12/13)

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15. La prochaine réunion du CP aura lieu jeudi, le 28 janvier 2021 à 19 h 15 sur la plateforme Zoom.

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)



Madame Jessica Talbot,
Présidente du Comité de parents



Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes